



L'Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains Siège social : FRANCE ADOT 81 Mairie 81300 BUSQUE
TEL : 06 03 16 51 32 / franceadot81@gmail.com / Facebook/ Instagram : FRANCE ADOT 81 Pour toute demande de documentation : www.france-adot.org rubrique « Contact » Association loi 1901 Reconnue d'utilité publique.

En premier lieu en France, les dons d'organes, de sang et de moelle osseuse sont volontaires, gratuits et anonymes.

Le don d'organes post mortem en France, est régi par la loi Caillavet de 1976 qui dit que nous sommes tous donateurs sauf si l'on est inscrit sur la liste des refus gérée par l'agence de biomédecine. Le prélèvement d'organes post mortem est réalisé après une mort encéphalique (AVC, traumatisme crânien) On pourrait se contenter de cette loi si le taux de refus n'atteignait pas les 33 %. Les Français qui refusent sont très souvent mal informés d'où nos missions de sensibilisation dans les établissements scolaires, sur les collectes de sang, lors de manifestations sportives... Parler du don d'organes ne fait pas mourir ! au contraire il contribue à faire baisser le taux de refus et d'avoir une vision plus paisible sur les prélèvements d'organes. FRANCE ADOT 81 propose gratuitement une carte d'ambassadeur qui permet de justifier sa position et d'avoir plus de sérénité au moment du décès. Même si elle n'a pas de valeur légale, cette carte est vraiment un passeport pour redonner la vie à des malades qui sont en attente de greffe.

Le don du vivant, axé principalement sur la greffe de rein, est réservé à la famille ou aux proches. On peut donner également un peu de son foie puisque ce dernier a la particularité de se régénérer.

Le don de moelle osseuse : Il ne faut pas confondre la moelle osseuse et la moelle épinière. La moelle épinière se trouve dans la colonne vertébrale et la moelle osseuse dans les os courts et plats du squelette (sternum, hanche.) La moelle osseuse est notre « usine » à fabriquer notre sang et quand on fait un prélèvement de moelle osseuse c'est pour guérir des malades atteints de cancers de sang, de leucémies, pour qui la greffe est la chance ultime de guérir. Comme le sang la moelle osseuse se donne du vivant à la différence qu'elle se donne une seule fois dans sa vie d'une manière anonyme. On ne peut donner qu'une fois car on donne une grande partie de son ADN. Pour des raisons d'éthique, on ne peut pas partager son ADN avec plusieurs personnes. En revanche, même si l'on a donné anonymement on pourra toujours donner à sa fratrie. Pour donner sa moelle osseuse il faut être inscrit sur le fichier des donateurs volontaires. Par internet www.dondemoelleosseuse.fr. Pour s'inscrire il faut être âgé entre 18 et 35 ans révolus et l'on peut être prélevé jusqu'à 60 ans. Le taux de compatibilité est d'une chance sur un million. Il faut être le plus nombreux possible pour donner une chance de survivre aux malades si les autres thérapies n'ont pas fonctionné. La priorité est toujours donnée aux plus jeunes. Une fois inscrit, « le veilleur de vie » est en attente d'un appel. Prévenu quatre à cinq semaines avant le prélèvement cela laisse le temps au donneur de se préparer et être prêt le jour J. Le prélèvement (par voie sanguine ou par ponction dans l'os du bassin) se fait en milieu hospitalier entre 24 et 48 heures et le malade est greffé aussitôt. Comme le sang, la moelle osseuse se régénère en quelques heures. Une chance sur un million mais quelle joie de sauver une vie. Des chiffres qui peuvent faire réfléchir : En France, il y a 360.000 personnes inscrites sur le registre des donateurs volontaires de moelle osseuse, en Espagne 3.500.000 et en Allemagne 7.000.000 !!! Question : En conclusion Ces deux sujets ne sont pas simples à aborder, il faut que chacun d'entre nous fasse l'effort d'en parler, d'avoir une carte sur soi, de s'inscrire sur le fichier des donateurs volontaires de moelle osseuse, de donner son sang, car la vie peut nous réserver de mauvaises surprises et si l'on peut recevoir grâce à la générosité d'anonymes on peut aussi donner. Nous avons tous besoin les uns des autres.